

# ARGUMENTAIRE(S)

## La politique du Gouvernement à l'égard des Roms

27.08.10

### Qui sont les Roms ?

- ❖ Ils sont la **première minorité en Europe** avec environ 10 millions de membres.
- ❖ Ils viennent essentiellement de **Roumanie** (2,5 millions de Roms) et de **Bulgarie** (700 000 à 800 000 soit 10 % de la population bulgare). Des communautés sont également présentes en Hongrie, Serbie, Slovaquie et République Tchèque.
- ❖ Populations vivant souvent dans la pauvreté, parfois discriminées, elles émigrent massivement. Les premières destinations de cet exode sont l'Espagne, l'Italie et la Grèce où ils sont plusieurs centaines de milliers. **En France, on en compte 15 000.**
- ❖ Il ne faut **pas confondre Roms et gens du voyage**.
  - « Gens du voyage » est une catégorie administrative adoptée en 1972. Elle désigne les populations vivant de manière nomade. En France, 95 % des gens du voyage sont français.
  - Seuls 10 % des Roms sont nomades.

### La politique du Gouvernement n'est que l'application de la loi

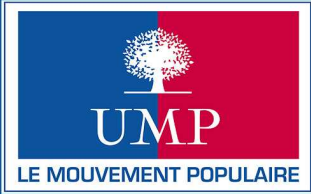
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, 8 000 Roumains et Bulgares en situation irrégulière ont été raccompagnés dans leurs pays d'origine. Le Gouvernement prévoit le retour de 850 Roms en situation irrégulière d'ici la fin août.

❖ **Ce plan de démantèlement des campements illicites s'inscrit dans le cadre de procédures de reconduite déjà largement appliquées depuis plusieurs années.** En 2009, 9 875 Roumains et Bulgares en situation irrégulière ont été reconduits dans leurs pays d'origine, dont 6 626 de manière volontaire et 3 249 sur décision d'un juge.

Il ne s'agit pas de reconduites collectives. Dans un premier temps, des décisions de justice donnent lieu à des démantèlements des camps illégaux. Dans un second temps, un examen individuel sous contrôle d'un juge peut déboucher sur une décision de reconduite. Mais la plupart des retours sont volontaires.

**La France est l'un des seuls pays qui accorde une aide financière unique au retour :** l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) verse ainsi 300 euros par adulte et 100 euros par enfant aux Roms volontaires au retour.

- ❖ **Les Roms qui sont amenés à quitter la France sont en situation irrégulière.** Ils sont soit :
  - **Sur notre territoire depuis plus de 3 mois et non titulaires d'un titre de séjour.** Pour rester en France au-delà de trois mois, tous les ressortissants européens doivent en effet justifier d'un emploi, suivre des études ou avoir des ressources suffisantes et cotiser à une assurance-maladie. S'ils ne respectent pas ces conditions, ils sont en situation irrégulière sur notre territoire et susceptibles d'être expulsés dans un délai d'un mois (« obligation de quitter le territoire français ») ou immédiatement par un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière.
  - **Résidents de camps illégaux :** il y en avait 539 en France avant le début des démantèlements engagés à l'été 2010. Nous n'acceptons pas que se constituent aux abords de nos villes de véritables bidonvilles qui ne respectent



# ARGUMENTAIRE(S)

## La politique du Gouvernement à l'égard des Roms

ni la dignité de leurs occupants ni la tranquillité de leur voisinage.

➤ **Auteurs d'actes criminels.** En 2009, la délinquance issue de membres de nationalité roumaine avait augmenté de 138% à Paris ! La politique du Gouvernement vise à enrayer des comportements délictueux fréquemment dénoncés dans les zones rurales et à la périphérie des villes par les populations et les élus locaux de droite comme de gauche.

Elle s'exerce en ce sens en parfait accord avec la législation européenne qui prévoit des restrictions à la libre circulation des hommes en Europe en cas de détournement de son principe à des fins criminelles (article 3 du traité sur l'UE).

## Réponses à l'opposition

❖ **Nous ne stigmatisons pas une communauté.** Il n'existe pas de législation spécifique pour les Roms. Nous n'excluons pas spécifiquement des Roms mais des ressortissants roumains et bulgares en situation irrégulière. Nous ne faisons qu'appliquer la loi qui s'applique à tout immigré illégal sur notre territoire !

❖ Il n'est **pas antirépublicain**, comme le laissent entendre l'opposition, d'expulser de notre territoire des populations qui ne respectent pas la loi. **On ne fait qu'appliquer les lois françaises et européennes.**

❖ **Le principe de libre circulation ne saurait être un prétexte à une immigration massive et irrégulière.** Les comparaisons entre la politique actuelle du Gouvernement et les politiques menées sous Vichy, notamment l'emploi du terme « rafle » pour désigner le démantèlement de camps illégaux, **sont choquantes** : c'est un outrage à la mémoire des victimes de l'Holocauste que de tracer de tels parallèles. Face à la malhonnêteté et à la manipulation des mots, il faut rappeler l'évidence : la Roumanie n'est pas un camp de concentration.

❖ **Comme à leur habitude, les socialistes critiquent mais ne proposent rien.** Que feraient-ils sur la question des Roms s'ils étaient au pouvoir ?

## Pour aller plus loin

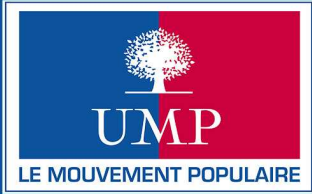
**Le moment est venu d'une prise de conscience au niveau européen sur le phénomène d'émigration des Roms.**

❖ La France est plus généreuse que la moyenne des pays européens en matière d'immigration. Elle est le premier pays européen en matière d'accueil de réfugiés politiques et deuxième pays au monde derrière les Etats-Unis.

Depuis 2002, **Nicolas Sarkozy a agi pour améliorer l'accueil des populations roms en France.** Alors qu'en 2002 moins de 20% des aires légales de stationnement étaient prévues, il y en a aujourd'hui plus de 60%. Les Roms qui viennent en France pour s'installer sur des emplacements légaux sont les bienvenus.

❖ **Toutefois, c'est d'abord aux pays d'origine des Roms de faire l'effort d'intégrer ces populations.**

C'est l'objet des **sommets Roms** dont le premier a été initié par la France lors de la Présidence Française de l'Union Européenne. Nous travaillons en collaboration avec les pays européens et notamment la Roumanie (rencontre avec des ministres roumains à Paris en août 2010, multiples voyages du Secrétaire d'Etat Pierre



# ARGUMENTAIRE(S)

La politique du Gouvernement à l'égard des Roms

Lellouche en Roumanie...) pour trouver au plus vite une solution collective digne à la question Roms.